



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 15 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 Mars à 20h30

Monsieur le Maire certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique pour le jeudi 15 Mars 2021 à 20h30, à la salle des fêtes de l'espace J Capellini.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire Willy AUTHESSERRE
Présents (16) : M. Pujol, C. Villain, A.Pinaud-Verdier, T.Passera, Y. Drezen, W.Authesserre, C.Barthès, D.Gaspar, G. Estaves, F. Bonifasse, V. Prouteau, P. Porte, S. Charlotte, P. Labourgade A. Rivera, J. Journet
Absents excusés (2) : V. Deloze, M. Sellier
Absents (1) : F. Larroque
Procurations (2) : V. Deloze a donné procuration à A.Pinaud-Verdier, M. Sellier a donné procuration à A. Rivera

Est nommée secrétaire de séance : T. Passera
Est nommée secrétaire auxiliaire : M. de Clédat.
Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV de la séance du 10 Décembre 2020
Approbation du PV de la séance du 7 Janvier 2021

DELIBERATIONS

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite au décès de Madame Pascale Labit
2. Quitus pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Orgueil
3. Adhésion au CAUE
4. Adhésion CBE du Net
5. Lancement marché public pour la réhabilitation d'une partie du groupe scolaire d'Orgueil
6. Subvention YakaJouer pour 2021 – Avenant à la Convention Pluri-Annuelle d'Objectifs 2018/2021
7. Demande de subvention actualisée – Réhabilitation et mise en accessibilité de la Mairie
8. Autorisation donnée au Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement
9. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique polyvalent des écoles pour un accroissement temporaire d'activité
10. Mise à jour du tableau des effectifs

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du Diagnostic relatif à la réhabilitation et la mise en accessibilité de la mairie
- Présentation du rapport du SPANC
- Questionnaire Relance
- Demande de subvention cantine scolaire dans le cadre du plan de Relance

- Appel à projet : label éco mobilité
- Accueil secrétaire en formation pour le CDG82 service emploi/remplacement : Céline Jimenez
- Présentation du nouveau projet de cartographie du PLUi 12 et calendrier prévisionnel
-
- Travaux prévisionnels voirie - pluvial
- Points sur les différentes commissions communautaires
- Projets gravière

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

Monsieur le Maire fait part de son émotion à tenir cette séance compte tenu des circonstances. Il exprime le manque que le décès de Pascale Labit va provoquer et adresse ses pensées chaleureuses à sa famille

Dans ce contexte et conformément à la réglementation le conseil municipal accueille son nouveau membre, Patrick Labourgade, qui se présente à la demande de Monsieur le Maire. Il exprime lui aussi ses difficultés d'arriver dans de si tristes circonstances et espère toutefois s'intégrer rapidement.

Monsieur le Maire annonce aux conseillers que P. Labourgade a fait le choix d'intégrer le groupe « Associations, communication et numérique ».

Monsieur le Maire annonce les présents, les absents ayant donné leur pouvoir à l'exception de F Larroque.

Monsieur le Maire soumet à signature les PV des séances du 10 décembre 2020 et du 7 janvier 2021. Aucune remarque n'étant soulevée, les PV sont validés.

Thierry Passera est désigné secrétaire de séance.

Patrick Labourgade est installé.

<p>20210301 OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE AU DECES DE MADAME PASCALE LABIT</p>
--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-4, R 2121-2 et R 2121-4 ;

VU le code électoral et notamment l'article L 271 ;

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints et le tableau du conseil municipal du 27 Mai 2020 ;

VU le tableau du conseil municipal, Monsieur Patrick Labourgade est le candidat suivant de la liste « Orgueil pour tous » ;

CONSIDERANT, par conséquent, que Monsieur Patrick Labourgade est le candidat suivant de la liste « Orgueil pour tous », ce qui l'amène à remplacer Madame Pascale Labit au sein du conseil municipal ;

Le conseil municipal prend acte :

- de l'installation de Monsieur Patrick Labourgade, en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Madame Pascale Labit
- de la modification de tableau du conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

DÉPARTEMENT

TARN ET GARONNE

Communes de 1 000

COMMUNE :

habitants et plus

ARRONDISSEMENT

ORGUEIL

MONTAUBAN

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la	Suffrages obtenus par la liste
Maire	M	AUTHESSERRE Willy	22/07/1970	15/03/2020	408
Premier adjoint	M	DREZEN Yann	26/11/1971	15/03/2020	408
2 ^{ème} adjoint	Mme	VILLAIN Catherine	04/08/1965	15/03/2020	408
3 ^{ème} adjoint	M	PUJOL Marc	15/10/1965	15/03/2020	408
4 ^{ème} adjoint	Mme	PINAUD-VERDIER Alexandra	09/02/1983	15/03/2020	408
5 ^{ème} adjoint	M	PASSERA Thierry	04/03/1965	15/03/2020	408
conseiller	M	BARTHES Cédric	17/11/1976	15/03/2020	408
conseiller	Mme	GASPAR Dominique	11/02/1970	15/03/2020	408
conseiller	Mme	ESTAVES Gaëlle	22/11/1982	15/03/2020	408
conseiller	M	BONIFASSE Frédéric	21/09/1975	15/03/2020	408

conseiller	Mme	PROUTEAU Virginie	01/07/1975	15/03/2020	408
conseiller	M	PORTE Pierrick	18/10/1955	15/03/2020	408
conseiller	Mme	CHARLOTTE Sabrina	05/07/1983	15/03/2020	408
conseiller	M	LARROQUE Frédéric	23/06/1976	15/03/2020	408
conseiller	Mme	DELOZE Virginie	20/08/1980	15/03/2020	408
conseiller	M	LABOURGADE Patrick	30/04/1958	15/03/2020	408
conseiller	Mme	RIVERA Antonella	21/07/1965	15/03/2020	251
conseiller	M	JOURNET Jérôme	27/12/1974	15/03/2020	251
conseiller	Mme	SELLIER Marine	09/07/1985	15/03/2020	251

20210307 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ACTUALISEE – REHABILITATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire laisse la parole à Yann Drezen, 1^{er} adjoint.

Yann DREZEN rappelle que la mission de réhabilitation de la mairie a été confiée au cabinet Arkhidea dont les bureaux se situent à Grenade sur Garonne. Madame Wattier, architecte, est venue, ce soir, présenter l'avancée de son travail à l'ensemble des membres du conseil. Les phases diagnostic et avant-projet sommaire ont été réalisées ce qui a permis de déposer un dossier de demande de subvention complet pour nous permettre de bénéficier de la « DSIL Plan de Relance ». Il remercie Madame Wattier pour son adaptation à nos contraintes de délai liés à ces demandes de subventions et lui laisse la parole pour présenter l'avancée de son étude.

Madame WATTIER précise que c'est un bâtiment qui révèle les qualités architecturales d'un bâti ancien avec un ordonnancement des façades. Elle présente la volonté de restituer l'histoire de ce bâti.

Yann DREZEN ajoute que dans le cahier des charges, au regard des orientations données par les élus, il lui a été demandée de viser une performance environnementale forte dans un esprit d'une réhabilitation exemplaire.

Madame WATTIER explique que le bâtiment attenant de l'ancienne école est amené à disparaître et s'inscrit également dans la 1^{ère} phase du projet d'aménagements des espaces publics.

Elle présente les plans des différents niveaux en insistant sur le fait que le positionnement des espaces sera questionné avec les usagers (agents). Elle présente également les aménagements extérieurs qui permettent de retrouver la symétrie notamment côté parc.

Elle présente ensuite les choix techniques qui permettent d'atteindre la Règlementation environnementale (RE) 2020 en E+C-. Le but étant d'utiliser des matériaux naturels pour leurs qualités intrinsèques : chanvre, chaux, acier Corten, plaques de gypse...

Elle présente également la variante d'aménagement des combles.

Yann DREZEN ajoute que l'idée est de comparer les 2 options (avec aménagement complet des combles et sans aménagement des combles) afin de le soumettre à la validation du conseil.

Madame WATTIER présente le coût global de l'opération lot par lot soit 688 478.00€ sans la variante des combles et 720 622.00€ avec la variante des combles : elle donne le planning, précise que le dossier de consultation des entreprises sera établi avant l'été pour un démarrage des travaux mi-octobre, pour une durée d'une année de travaux. Elle ajoute que l'utilisation de matériaux écologiques peut induire une variabilité sur les délais de séchage, cela pouvant conduire à des glissements de plannings.

Monsieur le Maire remercie Madame Wattier et demande aux conseillers s'ils ont des questions.

Pierrick PORTE demande des précisions sur l'origine du chanvre.

Madame WATTIER explique que cela peut être questionné dans le cadre des cahiers des charges en définissant la

provenance de certaines ressources. C'est plus facile lorsqu'il y a un label comme celui sur le bois du massif central. **Cédric BARTHES** l'interroge par rapport à la performance énergétique du bâtiment, et s'il existe des diagnostics permettant de se situer.

Madame WATTIER répond que le calcul n'est pas encore fait et qu'actuellement le bureau en est à l'APS (Avant-Projet Sommaire) et que le niveau de l'APD (Avant-Projet Définitif) permettra d'en savoir plus, notamment au moment du dépôt du Permis de construire.

Monsieur le Maire précise qu'il y eu un diagnostic de performance énergétique (DPE) réalisé pour connaître l'existant et évaluer la marge d'évolution après les travaux.

Concernant le système de chauffage, **Madame WATTIER** explique qu'il sera basé sur le principe des fluides caloporteurs (radiateurs, planchers chauffants) permettant une flexibilité dans l'approvisionnement futur de l'énergie.

Yann DREZEN précise que le SDE nous accompagnera très prochainement afin d'étudier l'opportunité d'installer sur Orgueil un réseau collectif de chaleur avec un système central de chaufferie

Madame WATTIER ajoute qu'elle prévoit l'accueil d'une sous-station avec les échangeurs pour une production ultérieure par une chaufferie centrale.

Yann DREZEN et **Monsieur le Maire** remercient Madame Wattier de son intervention.

Yann DREZEN explique que le niveau APS permet d'affiner l'enveloppe financière présentée au dernier Conseil Municipal. Il présente l'évolution en fonction des 2 choix techniques :

- sans aménagement des combles : 764 3030.00 € soit - 12 324.50 € par rapport au 1^{er} plan de financement
- avec l'aménagement complet des combles : 796 447.00 € soit + 19 819.50 €

Yann DREZEN souhaite que ce choix technique soit débattu compte tenu de l'opportunité du plan de Relance et des choix d'avenir.

A la demande de **Virginie PROUTEAU**, **Yann DREZEN** apporte des compléments quant aux chiffrages : le chiffrage proposé intègre le prix estimé des travaux mais aussi les diagnostics, les honoraires...

Monsieur le Maire précise que la commune va demander 65% de financement sur la DSIL, environ 8% au Département et 7% à la Région. Le reste à charge pour la Commune est d'un peu plus de 165 000.00 €

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur la question de l'investissement avec ou sans l'aménagement des combles, soit 90m² de surface supplémentaire disponible

Sabrina CHARLOTTE apprécie idée, estimant une projection utile vers l'avenir.

Marc PUJOL partage l'avis et ajoute que s'il fallait ensuite finir l'aménagement des combles cela ne perturberait pas le fonctionnement de la mairie.

Patrick LABOURGADE ajoute que l'isolation en sera meilleure

Monsieur le Maire soumet au vote.

VU la délibération n°20210103 du 7 Janvier 2021

CONSIDERANT les demandes des services de la Préfecture, en charge de l'instruction de la demande de subvention ;

CONSIDERANT la présentation du 2 Mars 2021 relatif au niveau APS ;

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il convient de corriger le plan de financement présenté le 7 janvier 2021

Plan de financement :

Coût prévisionnel HT

Travaux	€	720 622,00
Arkhdéa honoraires	€	50 400,00
Arkhdéa mission OPC	€	7 560,00
SPS	€	3 240,00
Attestation réglementaires après travaux	€	260,00
Bureau de contrôle	€	4 410,00
Diagnostic solidité	€	3 300,00
Diagnostic termites	€	875,00
Diagnostic amiante	€	3 980,00
DPE	€	1 800,00
Sous-total	€	796 447,00
TOTAL	€	796 447,00

ORGANISMES	APPELLATION	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	TAUX DDE	MONTANT DDE	ETAT DE LA DDE
DEPARTEMENT	REHABILITATION ET CREATION DE BATIMENTS	796 447	7,92 %	€ 63 078,60	SOLLICITEE
ETAT	DSIL dans le cadre du plan de Relance	796 447	65 %	€ 517 690,55	SOLLICITEE
REGION	rénovation énergétique des bâtiments publics (plafond de subvention 50 000 €)	796 447	7,08	€ 50 000,00	SOLLICITEE
TOTAL SUBVENTIONS			80 %	€ 630 769,15	
AUTOFINANCEMENT				€ 165 677,85	
COÛT PREVISIONNEL HT				€ 796 447,00	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 18 voix pour :
ACCEPTÉ les modifications présentées

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Contre : 0	Pour : 18
--------------	-----------------	---------------	------------	-----------

20210303 OBJET : ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE TARN ET GARONNE (CAUE)

Monsieur le Maire laisse la parole au 1^{er} Adjoint

Yann DREZEN rappelle combien le directeur du CAUE, Philippe Millasseau accompagne la commune dans ses projets. Il ajoute que le coût d'adhésion de 200€ est dérisoire compte tenu de la qualité du travail et de l'expertise donnée.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le CAUE est une association de conseil et de sensibilisation qui a pour objectif de promouvoir la **qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement** dans le territoire départemental.

Le CAUE accompagne notamment les communes pour la prise en compte dans leurs projets de la qualité des lieux, des usages, du respect patrimonial et des paysages tout en favorisant la création contemporaine. Le CAUE conseille, forme, informe et sensibilise. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société.

Monsieur le Maire rappelle l'accompagnement de qualité du Directeur du CAUE, Monsieur Millasseau, dans les différents projets issus du contrat Bourg-Centre : participation à l'élaboration des cahiers des charges pour la réhabilitation et la mise en accessibilité de la Mairie, projet de requalification des espaces publics du Centre historique d'Orgueil. Il va continuer d'accompagner la Commune dans le suivi de ces projets.

Le CAUE a également une mission de promotion de la qualité du cadre de vie et organise des animations et des manifestations à destination de tous les publics.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la Commune au CAUE, partenaire essentiel de la commune, pour un montant de 200.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 18 voix pour :
AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer au service du CAUE

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus.

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Contre : 0	Pour : 18
--------------	-----------------	---------------	------------	-----------

20210302 OBJET : DELIBERATION VALANT QUITUS – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION

Avant de laisser la parole à Marc PUJOL adjoint en charge des réseaux, pour présenter le quitus de la station d'épuration, Monsieur le Maire précise qu'à la demande d'Antonella RIVERA M. Pujol présentera aussi le coût financier de la station.

Marc PUJOL présente le tableau tel que présenté dans la délibération et reprend le quitus ligne par ligne. Il ajoute que la Commune a emprunté 500 000.00 € dont 300 000.00 € ont été remboursés. Il ajoute que la commune a touché 355 094.19 € de subvention de l'Agence de l'eau pour les travaux de construction de la station et 117 775.44 € de subvention de l'Agence de l'eau pour l'extension du réseau. 127 914.00 € de TVA ont été récupérés, 37 150.00 € de TVA restant à récupérer.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et remercie Marc PUJOL pour cette présentation claire. A la question d'Antonella RIVERA sur le nombre de bassins, Marc PUJOL annonce qu'il y en a 9 en tout et 6 en fonctionnement.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a été sollicité par les enfants de l'école pour aller la visiter dans le cadre d'un projet. Il soumet ensuite au vote.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les dernières dépenses relatives à la construction de la nouvelle station d'épuration ont été soldées à la fin de l'année 2020.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les conditions d'exécution du mandat aux termes duquel le service Tarn et Garonne Conseils Collectivités a été chargé de l'opération : Construction d'une nouvelle station d'épuration.

Il est constaté que le mandataire a remis son rapport rendant compte de l'accomplissement de sa mission.

Est également produit et visé :

- Le bilan général et définitif (phase réalisation) de l'opération décrite ci-après pour un montant de 825 324.70 € TTC.

REALISATION	DPENSES ENGAGEES T.T.C.	COUT DEFINITIF T.T.C.
INGENIERIE		
PRIMA GROUPE	36 789,60	36 789,60
TRAVAUX		
DUBREUILH STATION EPURATION	574 662,00	574 662,00
CULES RESEAUX	184 585,72	184 585,72
DIVERS		
BATTUT S.P.S.	990,72	990,72
BOAMP Avis	864,00	864,00
RESOLOGY Essais étanchéité	780,00	780,00
TGCC Dématérialisation	132,66	132,66
FORFAIT REMUNERATION T.G.C.C.	26 520,00	26 520,00
TOTAL	825 324,70	825 324,70

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 18 voix pour :

DONNE au service Tarn et Garonne Conseils Collectivités quitus entier et sans réserve de sa gestion ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents en conséquence des présentes.

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Contre : 0	Pour : 18
--------------	-----------------	---------------	------------	-----------

20210304 OBJET : ADHESION AU COMITE DE BASSIN POUR L'EMPLOI DU NORD EST TOULOUSAIN - TARN (CBE DU NET-TARN)

Monsieur le Maire laisse la parole à **Cédric BARTHES**, conseiller délégué à l'économie, qui explique qu'il s'agit de renouveler l'adhésion au CBE que le groupe « économie » a rencontré à l'automne.

Il précise le rôle et les missions du CBE et rappelle qu'ils ont accompagné la commune sur plusieurs champs d'intervention : par l'accompagnement des porteurs de projets, notamment avec Monsieur et Madame PETIT, les prédécesseurs de Monsieur VOLPE au café restaurant ; par la réalisation d'une étude économique dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg. Ils sont également intervenus dans la mise en place du questionnaire de Relance. Prochainement des ateliers en direction des aînés devraient être proposés : cuisine, informatique, conférences sur la santé, révision du code de la route...

Monsieur le Maire précise qu'en effet le CBE a participé à un appel à projets pour proposer ces ateliers à destination d'Orgueil.

Cédric BARTHES ajoute qu'ils mènent aussi des actions en direction des associations locales. L'adhésion correspond à 0.50 € par habitant..

Monsieur le Maire soumet au vote.

Monsieur le Maire rappelle que le CBE du NET-TARN a pour but, en associant partenaires économiques, sociaux et élus locaux, de réfléchir aux actions en faveur du maintien ou de la création d'emplois ou d'actes économiques.

Association locale d'animation du dialogue social, de concertation et d'action, dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la situation de l'emploi et au développement local des territoires, le CBE s'intéresse à tout ce qui peut favoriser le maintien et la création d'emplois, d'où la diversité des thèmes abordés. Il développe ses activités sur le territoire du bassin d'emploi en s'appuyant sur 3 logiques d'intervention :

Une logique territoriale : le CBE part des besoins et potentialités du bassin d'emploi et des acteurs, en contribuant à la mise en œuvre locale des dispositifs publics

Une logique partenariale : le CBE est fondé sur la volonté d'impliquer, par le biais du dialogue social territorial, les acteurs économiques et sociaux locaux dans une stratégie économique de développement, en vue de l'aménagement de la situation de l'emploi de leur territoire. Leur composition est quadripartite : le CBE mobilise élus, syndicats de salariés, employeurs et associations.

Et une logique de projet : le CBE développe des démarches diagnostic / stratégie / plan d'action, expérimente des réponses aux enjeux locaux sur la base de dynamiques collectives. Son champ d'action se situe au carrefour de l'économie, de la formation-insertion et du développement local.

Monsieur le Maire rappelle que le CBE a été un partenaire important lors de la consultation des habitants dans le cadre du projet de Centre Bourg et est toujours bon conseiller dans nos différents projets (questionnaire « quartier Relance »). En adhérant au CBE, la commune a voix consultative aux assemblées générales.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la Commune au CBE du NET-TARN pour un montant de 843.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 18 voix pour :

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer au CBE

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus.

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Contre : 0	Pour : 18
--------------	-----------------	---------------	------------	-----------

20210302 OBJET : AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA REHABILITATION D'UNE PARTIE DU GROUPE SCOLAIRE D'ORGUEIL

Monsieur le Maire rappelle les délibérations précédentes et notamment celle relative à la modification du plan de financement. Il précise que le cabinet B11 a été désigné pour être maître d'œuvre sur ce marché compte tenu notamment de leur connaissance du bâtiment.

Il ajoute que le marché sera lancé demain (mardi 16 mars) avec comme perspective un démarrage des travaux fin avril et une fin cet été, avant la rentrée de septembre.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le dossier de réhabilitation d'une partie du groupe scolaire de la Commune.

Par délibération n°20200906, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents financeurs : Etat et Département.

Par arrêté préfectoral n°82-2020-DETR-071, une subvention de l'Etat au titre de la DETR est attribuée pour un montant de 135 973.00 €.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 218 200 € HT.

Monsieur le Maire propose de lancer rapidement le marché afin que les travaux interviennent rapidement pour un réaménagement des salles de classes en Juillet 2021 et une dépose des modules loués.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de valider le recours à ce marché.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 18 voix pour :

AUTORISE le lancement d'un marché public de travaux pour la réhabilitation d'une partie du groupe scolaire d'Orgueil ;

AUTORISE le Maire à signer tout document en conséquence des présentes ;

DIT que les crédits nécessaires au lancement du marché susvisé et à son attribution sont prévus au budget primitif de l'année 2021.

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Contre : 0	Pour : 18
--------------	-----------------	---------------	------------	-----------

20210306 OBJET : AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018/2021 AVEC L'ASSOCIATION YAKA JOUER

Monsieur le Maire laisse la parole à Alexandra PINAUD-VERDIER, adjointe à l'enfance et la jeunesse, qui rappelle les prescriptions de la convention et annonce une rétrocession exceptionnelle de subvention liée aux indemnités Covid d'un montant de 7 269.00.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Considérant la convention pluriannuelle d'objectifs 2018/2021 entre l'association de loisirs éducatifs Yaka Jouer et la Commune du 11 Juin 2018 ;

Considérant le projet initié et conçu par l'association depuis sa création à savoir :

- l'organisation et la gestion d'accueils de loisirs pour els 3/6 ans, les 6/11 ans et les 12 ans et plus, en réponse aux besoins des territoires locaux,
- l'organisation de soirées et de manifestations en direction des familles,
- la co-organisation de manifestations sur le territoire

Considérant que la convention pluriannuelle prescrit la mise en œuvre des actions suivantes :

- un accompagnement pédagogique des agents municipaux sur les temps périscolaires,
- l'organisation et l'animation des mercredis et des vacances scolaires un accueil de loisirs sans hébergement intercommunal pour les 3/12 ans et plus,
- l'organisation et l'animation de toutes actions et opérations concernant les enfants et les jeunes des territoires locaux.

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 3-3 de la convention relative au versement de la subvention annuelle forfaitaire conformément à l'examen des résultats comptables de l'année précédentes.

L'article 3-3 sera ainsi rédigé : La Commune contribue également par le versement d'une subvention annuelle forfaitaire dont le montant est arrêté après examen des résultats comptables de l'année précédente, et en lien avec le budget de l'année considérée (fonctionnement, reversement MSA...). Les montants seront rediscutés de gré à gré chaque année, et feront l'objet d'un avenant annuel signé par les deux parties.

Pour l'année 2021 la subvention s'élèvera à 45 969 € (quarante-cinq mille neuf cent soixante-neuf euros). Le versement de la subvention annuelle forfaitaire s'effectuera en prenant en compte la rétrocession de subvention 2020 décidée par le conseil d'administration de l'association Yaka Jouer (du 16/12/2020) en prenant en compte l'impact financier de la crise COVID-19 qui a été estimé à 7 269 €.

Le montant total à verser pour 2021 est donc de 38 700 € et s'effectuera à minima trimestriellement (en 4 fois) sur l'année civile.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 18 voix pour :

ACCEPTÉ l'avenant N°3 tel que décrit ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus.

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Contre : 0	Pour : 18
--------------	-----------------	---------------	------------	-----------

20210309 OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire précise que Laurie VERDIER est actuellement volontaire en service civique sur des missions périscolaires jusqu'au 31 Mars. Considérant sa volonté de finir l'année scolaire et le besoin de maintenir l'équipe périscolaire au complet, **Monsieur le Maire** propose de la maintenir sur ses missions dans le cadre d'un contrat de 22h hebdomadaire.

Alexandra PINAUD-VERDIER précise qu'elle est très intégrée et fait preuve de compétences et ajoute qu'elle veut préparer le concours de puéricultrice.

Monsieur le Maire soumet au vote

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97 et les articles 3 I 1°), 3 I 2°) ;

VU le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT qu'aux termes des articles 34 et 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant(s) à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison de la crise sanitaire et des besoins de service au sein du service scolaire et périscolaire de la mairie, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet.

Monsieur Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01 Avril 2021 jusqu'au 2 juillet 2021 inclus ;

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail hebdomadaire
1	Adjoint technique	Service scolaire et périscolaire – agent polyvalent	22 H annualisées

L'agent devra justifier de conditions d'expérience professionnelle dans le domaine visé.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération majoré de 327.

Les membres du conseil après en avoir délibéré avec 18 voix pour :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

MODIFIENT le tableau des emplois ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2021 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Contre : 0	Pour : 18
--------------	-----------------	---------------	------------	-----------

20210310 OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Monsieur Le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer **les effectifs des emplois permanents** nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Nombre d'heures	Emplois pourvus	A compter du
Technique	Agent de maîtrise cat C	1 TIT	30	1	
Technique	Agent de maîtrise cat C	1 TIT	30	1	
Technique	Agent de maîtrise cat C	1 TIT	35	1	01/01/2021
Technique	Adjoint technique cat C	1 TIT	35	1	
		1 TIT	26	1	
		1 TIT	35	1	
Technique	Adjoint technique cat C	1 TIT	35	1	
APS	Educateur APS Principal 1ère classe cat B	1 TIT	35	1	
Administratif	Attaché cat A	1 NON TIT	35	1	
Administratif	Adjoint Admin Principal 1ère classe cat C	1 TIT	30	1	01/01/2021
Administratif	Adjoint Admin cat C	1 TIT	35	1	
		1 TIT	35	1	
TOTAL				12/12	

Rappel : Effectifs non permanents

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Nombre d'heures	Emplois pourvus	A compter du
Technique	Adjoint technique cat C	1 CDD	35	1	25/08/2020
Technique	Adjoint technique cat C	1 CDD	25	1	25/08/2020
Technique	Adjoint technique cat C	1 CDD	27	1	25/08/2020
Technique	Adjoint technique cat C	1 CDD	28	1	25/08/2020
Technique	Adjoint technique cat C	1 CDD	30	1	01/01/2021
technique	Adjoint technique cat C	1 CDD	22	1	01/04/2021
TOTAL				6/6	

Les membres du conseil après en avoir délibéré avec 18 voix pour :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Contre : 0	Pour : 18
--------------	-----------------	---------------	------------	-----------

20210310 OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire explique la délibération et détaille les dépenses.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits. »

Monsieur le Maire rappelle que le plafond est le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ».

Monsieur le Maire rappelle que pour 2020 le budget était de 1 589 405.67 €. Le chapitre 16 était de 200 000.00 €. Le total est donc de 1 389 405.67 €

Monsieur le Maire s'engage à ne pas dépasser le quart des crédits ouverts au budget en 2020 soit ¼ de 1 389 405.67 soit un montant de 347 351,42 €

Les dépenses d'investissement concernées sont :

Arkhidéa (diagnostic) : compte 21318 : 4 354.56 € (AE)

Aqualis (diagnostic) : compte 21538 : 3 240.00 € (AE)

Socotec (SPS marché Mairie) : compte 21318 : 166.80 € (BC n°2021-0006I)

Darty (extracteur de jus) : compte 21578 : 229.99 € (BC n°2021-0015I)

IES (DPE mairie) : compte 21318 : 2 160.00 € (BC n°2021-0004I)

Solingeo (étude géothermie espaces publics) : compte 2128 : 3 300.00 € (BC n°2021-0021I)

Costapéraria (aménagement arrêt de bus Videlfau) : 2 050 €

Boulangier (remplacement lave-linge école) : compte 2158 : 329.00 €

Nicolas DUBOIS (économiste – réhabilitation du groupe scolaire) : compte 21312 : 3600.00 €

SARTOR (porte local technique) : compte 21318 : 660.00 €

LECLERC Villemur (Sapins écoles) : compte 2188 : 219.05 €

Soit un total : 20309.40 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 18 voix pour :

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-avant.

Voteants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Contre : 0	Pour : 18
---------------	-----------------	---------------	------------	-----------

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la demande du SCG de Moissac, il a pris une décision de virement de crédit pour apurer la remise de loyer faite à Madame Py en novembre. Cette régularisation est autorisée du fait de la délibération accordant la remise de loyer :

- -220.00 € au chapitre 022 (dépenses imprévues)
- +220.00 € au compte 6745/67 (subventions aux personnes de droit privé)

Il ajoute que concernant le budget Assainissement, il a pris une décision de virement de crédit pour apurer un dépassement de crédit. Cette régularisation est autorisée du fait de la décision modificatrice n°2 remplacée par la n°4 :

- -173.00 € au chapitre 022 (dépenses imprévues)
- +173.00 € au compte 66111/66 (intérêts d'emprunts)

Monsieur le Maire informe le conseil que la comme accueil jusqu'à fin Juin Céline Jimenez en stage « secrétaire de mairie » auprès du CDG. Il ajoute que Chantale actuellement en remplacement de Julie avait été accueillie de la même manière.

Rapport du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Monsieur le Maire laisse la parole à Marc PUJOL qui présente le rapport annuel du SPANC

Marc PUJOL rappelle les missions du SPANC

- Les diagnostics initiaux des installations existantes
- Les contrôles périodiques de bon fonctionnement (dont les ventes)

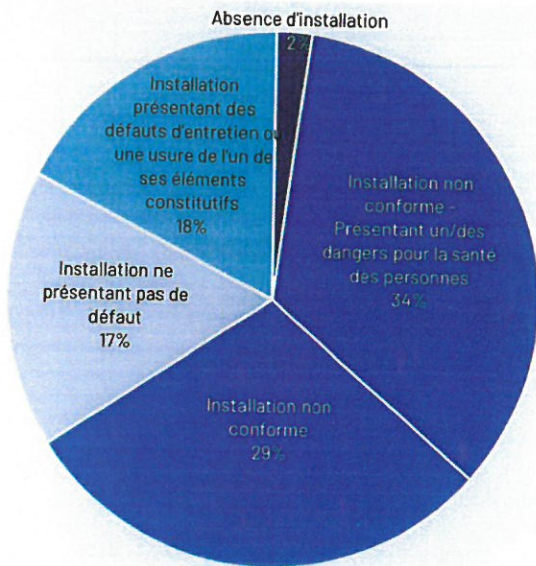
- Les avis préalables à l'instruction des permis de construire (CU et autres)
- Les contrôles de conception et d'implantation
- Les contrôles de réalisation des travaux

Il présente ensuite les Communes qui font partie du SPANC et les distingue de celles faisant partie du SMAG (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Garonne)

Pour Orgueil il y a 382 assainissements autonomes, ce qui représente plus de la moitié des assainissements de la Commune

Il ajoute que dans tous les cas, un diagnostic est exigé dans le cadre d'une vente et qu'un contrôle est prévu tous les 8 ans.

Il présente ensuite les principaux résultats :



Il précise que dans le cas d'une non-conformité, le propriétaire dispose d'un délai de 2 ans pour se mettre en conformité. La Communauté de Communes a mis en place un système de mise en commun. Ils mutualisent les demandes pour obtenir une subvention de l'Agence de l'eau et arriver jusqu'à 80 % de subvention sur les travaux n'excédant pas 5 250.00 €

Le SPANC est également chargé du contrôle de la bonne implantation et de la bonne exécution des ouvrages. Pour Orgueil en 2019, il y a eu 10 contrôles.

Jérôme JOURNET demande s'il y a un service lié à l'analyse des rejets avec un laboratoire et si des contrôles peuvent être demandés. **Marc PUJOL** lui confirme cette possibilité mais que le contrôle est simplement visuel.

Monsieur le Maire propose d'interroger le SPANC au sujet d'une analyse plus poussée, en laboratoire, des rejets des eaux usées.

Marc PUJOL poursuit en présentant les redevances :

	Secteur est Jusqu'au 31/10/19	Secteur ouest Jusqu'au 31/10/19	Finhan Jusqu'au 31/10/18	Montbartier Jusqu'au 31/10/18	Montech Jusqu'au 31/10/19	CC3S16 A compter du 01/11/19
Contrôle de conception et d'implantation	46 €	46 €	0 €	0 €	90 €	76 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	46 €	50 €	0 €	0 €	90 €	84 €
Diagnostic d'une installation existante	69 €	77 €	0 €	0 €	45 €	81 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente	69 €	77 €	0 €	120 €	45 €	92 €

Il énonce les perspectives à venir et ajoute que le SPANC formule également des conseils à la demande pour une installation ou une mise à niveau.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le rapport sera mis en ligne sur le site internet.

Catherine VILLAIN ajoute que pour rentabiliser la station il faut construire en zone assainie, ce que confirme **Monsieur le Maire** en précisant que cela conforte la position de densifier le centre bourg.

Réunion de quartier RELANCE

Monsieur le Maire donne la parole à **Cédric BARTHES** qui explique que le questionnaire a été proposé aux habitants sur plusieurs supports. **Sabrina CHARLOTTE** complète en précisant que le questionnaire avait pour but de connaître le ressenti et les raisons de leur installation à Relance. Elle rappelle qu'ils ont travaillé avec le CBE pour ce questionnaire.

Cédric BARTHES annonce les résultats et informe qu'il y a eu 34 réponses et 6 questions posées. Il énonce les principales réponses :

Pourquoi êtes-vous venus habiter à Orgueil ? Foncier accessible / Proximité 31 / Environnement rural
 Pourquoi avez-vous choisi le quartier de Relance ? Foncier accessible / Proximité 31 / Environnement rural
 Depuis quand habitez-vous à Relance ? 59 % + de 10 ans / 29 % de 4 à 10 ans / 12 % moins de 3 ans
 Quels sont pour vous les atouts et les faiblesses du quartier de Relance ?
 Atouts : proximité Fronton ou Labastide / calme / l'espace / voisinage / campagne
 Faiblesses : dangerosité circulation pour piétons et vélos / Vitesse RD Fronton / éclairage public / éloignement du centre du village et sentiment de mise à l'écart / pas de trottoirs
 Quels sujets prioritaires souhaitez-vous que l'on aborde à la réunion de quartier ? (Maxi 3 réponses)
 Circulation / Sécurité / Voierie
 Pensez-vous participer à la réunion de quartier ? 73% des répondants pensent participer à la réunion

Monsieur le Maire précise que ce questionnaire servira de base d'élaboration du déroulement de la réunion publique et des thèmes à aborder pour répondre aux problématiques des habitants et **Yann DREZEN** ajoute qu'il faudra élargir la préparation à la plupart des adjoints.

Point sur la situation des professionnels de la Commune

Cédric BARTHES poursuit et explique que le restaurant de Monsieur VOLPE est fermé. Il l'a informé du dispositif permettant la possibilité d'ouverture dérogatoire en collaboration avec les entreprises du BTP. Il n'a pas souhaité y participer et préfère attendre la réouverture des restaurants. 12 restaurants ont indiqué leur intention de participer à ce dispositif de l'Etat sur le 82 et seulement 4 ont conventionné

Dominique GASPAS ajoute que les règles sanitaires sont complexes : pas de brassage, distances à respecter...

Antonella RIVERA ajoute que c'est compliqué pour attirer les clients, excepté celui du marché gare à Montauban...

Concernant l'esthéticienne, Mme Py est seule depuis un moment mais a trouvé une salariée qui devrait démarrer prochainement.

Quant à Madame SANTONI, la psychomotricienne, elle poursuit le développement de son activité. Elle n'a plus de place disponible et envisage de collaborer avec une autre psychomotricienne. Pour les infirmières, pas de retours particuliers.

A la question de **Catherine VILLAIN** concernant l'ADMR, **Monsieur le Maire** répond que le bureau est ouvert et qu'ils ont commencé leur activité.

Informations école, enfance et jeunesse

Monsieur le Maire laisse la parole à **Alexandra Pinaud-Verdier** pour faire un point des différents sujets liés à l'enfance :

- **Yaka Jouer** : la nouvelle directrice a été recrutée
- **Plan de soutien aux cantines scolaires** : elle explique que la commune a déposé une demande de subvention dans le cadre du plan de soutien aux cantines des petites communes, pour un montant plafonné à 18 500.00 €, montant qui est fonction du nombre de repas servis à l'année. Cette aide vient en investissement dans le cadre des prescriptions de la Loi Egalim. A Orgueil, l'arrivée de la loi a été anticipée (bacs inox, arrêt du plastique...) mais le matériel n'est pas adapté et la subvention permettrait l'aménagement du local plonge. Une table à tri pourrait être aussi achetée par ce biais (actuellement prêtée par Martel).
- **Monsieur le Maire** précise que la date de clôture est le 23 Mars
- **Commission cantine et Conseil d'école** : Il y a actuellement 217 enfants et les prévisions pour l'an prochain sont de 212 enfants. Les inscriptions sont le 9 et le 23 Mars pour les enfants nés en 2018.
- **Projets** : maintien du projet Watty en lien avec la Communauté de Communes (sensibilisation à l'environnement). Les élèves de CE1 ont sollicité une rencontre avec Monsieur le Maire concernant des projets pour économiser l'eau ainsi qu'une demande de visite de la station d'épuration. Le projet « aux Arts citoyens » avance et un projet de réalisation de fresque sur le mur du préau côté élémentaires devrait voir le jour l'an prochain.
- **Protocole sanitaire**, les services se sont adaptés en aménageant la restauration scolaire avec une distanciation de 2 mètres. Concernant les cas contacts, il y a eu des changements également et elle rappelle les règles. Elle rappelle que la commune a récupéré 100 masques donnés par la Région pour les familles en difficulté.

- Impayés : une relance a été faite en février. Les oublis sont soldés. Pour les familles qui n'ont pas répondu, un courrier du maire en recommandé leur sera envoyé pour les factures de plus de 80 €. Mme Pinaud-Verdier précise que le montant global s'élève à 4 000 €
 - Réunions PEDT : elles se sont tenues malgré les circonstances.
 - Les animations périscolaires sont maintenues, les enfants jouent par groupe de classe.
 - Eco-mobilité : Elle ajoute avoir été interpellée par des parents et des habitants concernant la circulation aux abords de l'école afin de mener à bien une réflexion pour des aménagements de sécurité sur le parking. La Communauté de Communes a présenté le projet de labellisation « éco-mobilité » et la commune a décidé de répondre à cet appel à projet de labellisation. Cela permettrait d'intégrer un programme de démarche en écomobilité et de bénéficier d'intervenants auprès des enfants et d'aides pour les mobilités douces.
- Monsieur le Maire** précise que la Communauté de communes est labellisée éco mobilité et a sollicité les 25 communes pour être à leur tour labellisée. Mais que les délais laissés par la Communauté de Communes aux Communes pour monter l'appel à projet étaient particulièrement court. La Commune d'Orgueil a été la seule à se positionner. 3 actions sont intégrées : intégration au programme Moby à l'école / déplacement arrêt de bus Videlfau / sensibilisation des enfants de l'école. Il ajoute que c'est la labellisation est reconnue pour une durée d'un an et que cela permet surtout un accompagnement
- Travaux des sanitaires : **Alexandra PINAUD-VERDIER** précise qu'ils sont terminés et ont été pris en charge par les assurances. Suite aux tâches sur l'enrobé, la société Sirejols l'a repris sur une grande partie de la cour.
- Antonelle RIVERA** interroge concernant la convention Barquette et compagnie, **Alexandra PINAUD-VERDIER** lui répond que ça avait été suspendu mais que finalement l'action est repartie.
- Antonella RIVERA** signale que la Commune a acheté un extracteur de jus alors qu'ils auraient pu les fournir

Informations PLUi

Monsieur le Maire laisse la parole à **Catherine VILLAIN**, adjointe à l'urbanisme et la voirie, qui précise : Concernant le PLUi12, les rdv de permanences pour la concertation ont débuté. Il y a eu une réunion publique en visio le 11 Mars, pour ceux qui n'ont pas pu y assister, il est possible de la revoir et de télécharger le document de présentation sur le site de la Communauté de Commune (ndlr : <http://www.grandsud82.fr/>)

Catherine VILLAIN présente le planning à venir :



PLUi 12 – PLANNING – ÉTAPES À VENIR

Selon ce que permettront les conditions sanitaires :

2021 :

Fin de la concertation et son bilan → PRINTEMPS 2021
 Arrêt → PRINTEMPS 2021
 Consultation des Personnes Publiques Associées et des communes → ÉTÉ 2021
 Enquête publique → AUTOMNE 2021

2022 :

Approbation → PRINTEMPS 2022
 Mise en application → FIN DU PRINTEMPS 2022

Elle ajoute qu'après plusieurs réunions avec le groupe « urbanisme » les OAP en secteur U3 ont été révisées afin de reprendre les prescriptions en tenant compte des critères communs. Elle rappelle qu'à Orgueil, il y a 12 OAP à logement unique à l'extérieur de la Commune et 5 STECAL.

Concernant le PLUiH25. Des webinaires ont été mis en place à la pause méridienne. Elle demande aux conseillers de lui faire remonter les remarques notamment quant aux horaires. **Antonella RIVERA** explique en effet que les horaires sur la pause méridienne ne sont pas adaptés.

Monsieur le Maire précise y participer et les trouve très intéressantes, très pédagogiques et pas trop techniques.

Catherine VILLAIN projette le plan et ajoute qu'ont été revues les OAP réglementaires en tenant compte de ce qui était apparu à la concertation

Elle ajoute concernant le projet de l'école que les enfants pourraient en travaillant sur l'eau leur présenter les travaux sur les canalisations d'eau potable qui vont démarrer.

Commission communautaire « aménagement de l'espace »

Monsieur le Maire laisse la parole à **Gaëlle ESTAVES** conseillère communautaire et membre de cette commission. **Gaëlle ESTAVES** présente la commission : 11 conseillers communautaires, 5 conseillers municipaux, 6 agents communautaires spécialisés en urbanisme et des invités extérieurs. La Commission se tient une fois par mois.

Monsieur Stéphane TUYERES en charge de l'aménagement de l'espace (Maire de Verdun sur Garonne) est le vice-président de cette commission.

La Commission étudie l'aménagement de l'espace et la mobilité (compétence obligatoire de l'EPCI). Elle intervient sur les sujets suivants : PLU, PLUi, études sur l'aménagement du territoire, mobilité. Elle évoque les projets en cours et les perspectives d'avenir.

Gaëlle ESTAVES fait le point sur le service ADS : 1560 dossiers instruits sur 2020, pour 2021 il y a un risque de dépôt de permis de construire supplémentaires avec le changement de réglementation thermique (RE 2020). Elle rappelle que le service est passé en mode adapté en raison du départ d'un agent dans l'attente de son remplacement. Elle ajoute que le Centre instructeur propose de faire évoluer la convention et formule plusieurs propositions en raison du nombre de dossiers pour lesquels il y a un besoin en pièces complémentaires : Proposition d'une check List pour les points souvent oubliés par les pétitionnaires, proposition de supprimer l'obligation des DP clôtures pour réduire le nombre de dossiers, ou les traiter en mode allégé (enjeu faible), proposition de délégation de signature des courriers de demandes de pièces aux instructeurs, le seul instructeur serait le service ADS qui renseignerait les personnes directement. Attention : la mairie reste guichet unique pour le dépôt des dossiers. Une autre perspective est la saisine par voie électronique et la dématérialisation totale à partir de janvier 2022. Elle rappelle ensuite les points abordés dans la commission :

- PLU communaux
- La Zone d'Activité Commerciale Grand Sud Logistique
- Le PLUi 12
- Le PLUiH 25.

Concernant les actualités :

- Aide à la relance de la construction durable.
- Le changement de réglementation avec le passage de la RT 2012 au profit de la RE 2020 au 01/06/2021, voire au 01/01/2022
- Fiscalité de l'urbanisme : taxe aménagement modifiée dans le cadre du projet de loi 2021.

Concernant les mobilités :

- Présentation de la Loi Orientation des Mobilités (LOM) qui reprend les évolutions législatives, impose aux communautés de communes de se positionner pour une prise de compétences de la mobilité, sinon c'est la Région qui prend la compétence (AOML). L'Etat permet une souplesse dans la prise de compétence territoriale, la région Occitanie n'est pas d'accord elle veut l'exclusivité des compétences. **Décision CCTGSTG** : pas de prise de compétence afin d'éviter une réduction des financements et un transfert des services de transports ;
- Aires de co-voiturage : réflexion sur les points de localisation des aires de co-voiturage. Les communes de Labastide, Nohic, Dieupentale souhaitent lancer l'aménagement d'une aire communale.
- Label écomobilité : créé en 2012 par l'ADEME. Objectif : réduire l'utilisation de la voiture, valoriser les actions mobilité.

Informations voiries

Monsieur le Maire laisse la parole à **Catherine VILLAIN** qui projette les photos du nouvel arrêt de bus de Videlfau et indique qu'il y a eu un article dans la Dépêche.

Pierrick PORTE présente les projets de travaux :

- Route du stade : présence de nids de poule et les bas-côtés sont en mauvais état. Proposition : mettre des poutres de rives de chaque côté. Le coût est important, environ les 3/4 du budget de la Communauté de communes pour la commune.
- Route du Vigné : problème d'évacuation des eaux de pluies au niveau du lotissement La Patole. Des travaux ont été réalisés par l'entreprise Malet.

- Chemin de la Coste : une tête de pont à refaire
- Résimat 2 : la réception doit intervenir prochainement
- Route de Planques : le SIAEP va remplacer la canalisation d'eau potable, il convient d'attendre la fin des travaux.
- Chemin de la Nauzette : intervention à envisager suite à des travaux d'extension réalisés par le SDE pour un riverain
- Chemin du Roudié : fissures importantes alors que le chemin a été refait en 2014. On cherche l'origine des fissures pour trouver une solution technique adaptée.

Concernant la campagne de signalisation : il y a 26 points d'intervention. Une grosse partie a été faite par l'EPCI et le service technique est intervenu sur les voies communales.

Concernant les fossés : des travaux sont à prévoir avant l'été en fonction du budget :

- Route de Planques / chemin de Pendulo : reprise des travaux avec mesures de pentes car problème d'altimétrie et de busage
- Impasse du Chalet : beaucoup trop de dépôt, il faut envisager de refaire la pente
- Chemin de Prats Rumats : nettoyer la traversée et reprendre le fossé pour régler les problèmes de La Patole
- Route du Vignié : un hydrocurage est à prévoir et un relevé topographique pour un écoulement vers le Tarn
- Impasse du Rodoul : création d'une traversée supplémentaire, nettoyer 3 traversées et reprendre un fossé disparu
- Lotissement La Patole : il y a des problèmes d'évacuation : buse posée à l'envers, pose de grilles d'écoulement. **Catherine VILLAIN** précise que suite à une réunion avec le Conseil Départemental, le tracé du fossé est compliqué. Une réflexion est menée avec les services de la Police de l'eau de la DDT pour trouver une solution

Concernant le planning du PATA, il est prévu entre le 7 et le 13 septembre - voiries concernées non encore définies

Concernant le faucardage : l'EPCI a un contrat sur 3 ans, l'appel d'offres est en cours, le choix sera fait dans 2 mois.

Secteur de Relance

Marc PUJOL informe le conseil que les problèmes de fossés commencent à se résoudre. Les fossés montent en charge car il y a un souci de pont devant la propriété de Monsieur Roméro. Suite à la demande de la mairie et de la DDT il a refait le pont et reprofilé le fossé. Tout s'écoule désormais correctement.

Entretien des voiries

Catherine VILLAIN informe le conseil que le service technique reprend toutes les voiries les unes après les autres : nettoyage des buses, des fossés... Elle les remercie sincèrement pour ce très gros travail. Désormais, la commune va pouvoir demander aux habitants de faire de même.

Points sur les commissions

Monsieur le Maire informe les conseillers que ce point est reporté.

Projets gravières

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil concernant deux sociétés, Lafarge et les Gravières Garonnais, qui ont identifié des gisements importants à Orgueil. Ils sont à l'étude de faisabilité et consultent les mairies.

Monsieur le Maire projette la carte des secteurs d'implantation. Les gravières Garonnais ont démarché les propriétaires avant même de rencontrer le maire

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers et annonce qu'il y est opposé. Il demande aux conseillers s'ils veulent aller plus loin et rencontrer ces entreprises. Il précise que leur avis est primordial

Cédric BARTHES, **Thierry PASSER A** et **Dominique GASPARD** y sont défavorables pour plusieurs raisons : proximité avec Relance, nuisances environnementales, poussières, bruit...

Virginie PROUTEAU est également défavorable au projet pour les mêmes raisons et ajoutent que vu le volume des camions, il faudra refaire les routes...

Marc PUJOL y est défavorable et pense aux agriculteurs en activité...

Monsieur le Maire annonce que des agriculteurs souhaitent vendre.

Jérôme JOURNET demande quelle est l'affectation donnée aux terrains, **Catherine VILLAIN** l'informe que ce sont des terrains agricoles. **M. Le Maire** précise qu'il faudrait changer l'affectation pour que ce soit possible.

Monsieur le Maire sonde les conseillers intéressés et à l'unanimité les conseillers sont opposés aux projets.

Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle l'autorisation qu'il a donné aux responsables du cirque Combellas de s'installer devant l'école les mardis et vendredis à partir de 16h pour vendre des barbes à papa.

Il précise que le service de collecte des encombrants proposés par Emmaüs fonctionne bien : 3 demandes en janvier, 4 en février, 2 en mars, l'association est satisfaite. La prochaine collecte est le 3 Avril.

Marc PUJOL annonce que pour les élections départementales de Juin il sera le suppléant de Jérôme BECQ pour le canton Tarn, Tescou Quercy Vert.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

